



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

camping-caravaning

Question écrite n° 19660

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'accueil des camping-cars dans les communes. Depuis cinq ans la clientèle des campings cars n'a cessé de se développer, avec un afflux particulier pour certaines régions, dont la Bretagne. Pour accueillir cette nouvelle clientèle et lui fournir des infrastructures de qualité répondant aux exigences indispensables de sécurité, les collectivités locales ont mis en oeuvre des programmes d'aide financière à destination des campings et des communes pour l'aménagement d'aires de services. L'État ne doit pas rester absent de cette politique d'amélioration des infrastructures à destination d'une clientèle qui contribue au dynamisme touristique de nombreuses régions de l'ouest. Il lui demande de préciser les actions entreprises par les directions départementales de l'équipement, placées sous l'autorité des préfets, pour améliorer les infrastructures et les actions que les représentants de l'État dans les territoires entendent mener pour accompagner les collectivités territoriales dans leur politique de diversification de l'offre à destination des camping-caristes.

Texte de la réponse

Il appartient aux collectivités territoriales, et en particulier aux communes ou aux structures intercommunales, de définir quels aménagements elles souhaitent mettre en oeuvre sur leur territoire, notamment pour réaliser des aires d'accueil à destination des campings caristes. Les services des directions départementales de l'équipement peuvent apporter leurs conseils aux collectivités qui le souhaitent. Pour les collectivités ne disposant pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences, le décret du 27 septembre 2002 a fixé les conditions d'éligibilité à l'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). Au plan national, un guide sur l'accueil des camping-cars dans les communes touristiques a été publié en 2003 par l'Agence française de l'ingénierie touristique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19660

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2542

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8069